

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 692

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ ÉCRITURE

FINALITÉ	APPROFONDIE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme se caractérise par l'acquisition de l'autonomie dans le cadre d'un travail dont l'étudiant est maître d'œuvre.

Ce Master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de l'écriture de scénarios et de la recherche liée à ce domaine artistique.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux collectifs.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle et visent à étayer une démarche de recherche liée à l'écriture audiovisuelle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs scénaristes.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Les principaux domaines investigués sont l'écriture de dialogues, l'adaptation et le scénario de court métrage et de long métrage, les principes de la recherche.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et à développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de l'écriture de scénarios.

Cette formation prépare à l'accès à l'école doctorale « Art et science de l'art ». Le programme est coorganisé avec une faculté universitaire pour 30 crédits.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique singulier et critique basé sur une recherche méthodique et créative dans le domaine de l'écriture scénaristique
2. Initie, développe et rédige de manière autonome un scénario original et personnel
3. Met en œuvre les principes et techniques de la dramaturgie au service de projets audiovisuels
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes de collaboration professionnelle
5. S'inscrit dans une démarche de recherche complexe articulée sur ses acquis artistiques

ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de l'écriture de scénario. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. La scénarisation intervient en amont de la création cinématographique. Elle confère au scénariste le privilège de faire germer les œuvres qui seront développées par les réalisateurs.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES - ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS :

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants, il est capable de : écrire/décrire une histoire dans le respect des codes de l'écriture cinématographique, formuler les

enjeux d'une situation ou d'une relation, développer un point de vue, inscrire son travail de création dans le respect de contraintes liées à un format audiovisuel, valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs et de réalisateurs, communiquer ses émotions, réévaluer ses propres choix, cerner les limites des compromis artistiques possibles, , analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche, articuler sa démarche de réalisation sur une recherche méthodique et approfondie,

Il a également acquis des connaissances plus particulièrement liées à la notion de recherche : maîtrise des différents outils et principes de la recherche en écriture cinématographique / audiovisuelle et de la rédaction scientifique, développement d'une démarche critique sur un sujet donné, formulation d'une problématique en vue de la rédaction des résultats d'une recherche artistique, identification des outils méthodologiques adéquats pour traiter une problématique

Par le regard qu'il porte sur la société, le scénariste éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure. Le scénariste en fiction ou en documentaire agit comme le maître d'œuvre en matière de création cinématographique. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers le scénario. Il travaille tantôt seul, tantôt en binôme, tantôt en équipe en fonction du type d'œuvre. Dans le domaine des séries, grâce à son expérience professionnelle il sera parfois amené à coordonner le travail d'une équipe de scénaristes, agissant comme directeur de collection / show runner . Cet atelier d'écriture créera sous sa direction les arches scénaristiques qui tendront la narration sur une ou plusieurs saisons de la série. Il coordonnera ensuite le développement de l'intrigue, son rythme, l'écriture des dialogues et en garantira l'homogénéité.

Ce programme entend former des scénaristes-chercheurs utilisant le cinéma comme composant actif de la recherche en art et la recherche comme source d'inspiration pour leur création.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Manier au service de la création et de la recherche artistiques les outils et les techniques de l'écriture
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique et sérielle
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
9. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de l'écriture scénaristique dans une perspective de recherche

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 692

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ ÉCRITURE

FINALITÉ	DIDACTIQUE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce deuxième cycle en 120 crédits se caractérise par l'acquisition de l'autonomie dans le cadre d'un travail dont l'étudiant est maître d'œuvre.

Ce Master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de l'écriture de scénarios et de l'enseignement de celle-ci.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux collectifs.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle et préparent à l'enseignement des matières artistiques liées à l'audiovisuel.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs scénaristes.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Ce programme intègre les 30 crédits de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

A ce titre, il se caractérise par l'acquisition des connaissances pédagogiques, sociologiques, psychologiques et culturelles nécessaires pour dispenser, dans l'enseignement secondaire supérieur, les matières artistiques liées à ces domaines.

Le programme comporte des cours généraux, des séminaires d'analyse et des stages d'observation et d'enseignement en milieu scolaire.

Les principaux domaines investigués sont l'écriture de dialogues, l'adaptation et le scénario de court métrage et de long métrage, les principes de la pédagogie.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et à développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de l'écriture de scénarios.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique singulier et critique basé sur une recherche méthodique et créative dans le domaine de l'écriture scénaristique
2. Initie, développe et rédige de manière autonome un scénario original et personnel
3. Met en œuvre les principes et techniques de la dramaturgie au service de projets audiovisuels
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes de collaborations professionnelles
5. Situe son rôle d'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux
6. Dialogue et collabore de manière constructive avec les partenaires éducatifs que sont les directeurs, superviseurs et maîtres de stage (en situation de stage), ainsi qu'avec les autres étudiants en formation (lors des séminaires)
7. Recherche et utilise les ressources susceptibles de l'aider à concevoir des situations d'apprentissage aux activités variées, à les gérer et les évaluer.
8. Transpose les savoirs disciplinaires en savoirs scolaires.
9. Conçoit des séquences d'enseignement qui prennent en compte les élèves concernés, les compétences à développer, et les programmes ; les intègre dans une planification.
10. Mobilise les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.
11. Adopte des attitudes et des comportements pédagogiques favorables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.
12. Adapte ses interventions et ses stratégies pédagogiques à la réalité de la situation d'enseignement / apprentissage.
13. Agit de manière éthique et responsable auprès des élèves qui lui sont confiés.
14. Évalue l'apprentissage des élèves, et adapte son enseignement au résultat de l'évaluation.
15. Recherche et exploite les ressources susceptibles de l'amener à maîtriser de nouveaux savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires à enseigner.

16. Recherche et utilise les ressources susceptibles de lui apporter des éléments de réponse à des difficultés rencontrées ou des questionnements.
17. Adopte une attitude réflexive sur son rôle d'enseignant, et ses pratiques d'enseignement.
18. Interroge ses représentations et ses conceptions initiales en vue de les faire évoluer.
19. Définit des objectifs personnels après avoir identifié ses forces et ses difficultés ; précise les moyens pour y arriver.

ENJEUX SOCIETAUX - UTILITE SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de l'écriture de scénario et de son enseignement. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. La scénarisation intervient en amont de la création cinématographique. Elle confère au scénariste le privilège de faire germer les œuvres qui seront développées par les réalisateurs. Le scénariste-enseignant sera amené à structurer sa démarche professionnelle en s'appuyant à la fois sur la création et la transmission, voire la création à destination de la transmission de savoirs.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES - ROLES ET RESPONSABILITES EXERCEES PAR LES DIPLOMES :

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants, il est capable de : écrire/décrire une histoire dans le respect des codes de l'écriture cinématographique, formuler les enjeux d'une situation ou d'une relation, développer un point de vue, inscrire son travail de création dans le respect de contraintes liées à un format audiovisuel, valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs et de réalisateurs, communiquer ses émotions, réévaluer ses propres choix, cerner les limites des compromis artistiques possibles, , analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche, assurer la transmission de ces savoirs en adaptant la complexité de son enseignement au public scolaire auquel il s'adresse, maîtriser les principes de la didactique, exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de son enseignement.

Par le regard qu'il porte sur la société, le scénariste éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure. Le scénariste en fiction ou en documentaire agit comme le maître d'œuvre en matière de création cinématographique. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers le scénario. Il travaille tantôt seul, tantôt en binôme, tantôt en équipe en fonction du type d'œuvre. Dans le domaine des séries, grâce à son expérience professionnelle il sera parfois amené à coordonner le travail d'une équipe de scénaristes, agissant comme directeur de collection / show runner. Cet atelier d'écriture créera sous sa direction les arches scénaristiques qui tendront la narration sur une ou plusieurs saisons de la série. Il coordonnera ensuite le développement de l'intrigue, son rythme, l'écriture des dialogues et en garantira l'homogénéité.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique et sérielle
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
9. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de l'écriture scénaristique
10. Intervenir en contexte scolaire en relation de partenariat avec différents acteurs
11. Concevoir, gérer et évaluer des situations d'enseignement / apprentissage authentiques et variées
12. Porter un regard réflexif sur sa pratique et s'inscrire dans une démarche de développement continu

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 692

Date dépôt 19/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ ÉCRITURE

FINALITÉ	SPECIALISEE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce deuxième cycle en 120 crédits se caractérise par l'acquisition de l'autonomie dans le cadre d'un travail dont l'étudiant est maître d'œuvre.

Ce master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de l'écriture de scénarios.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux collectifs.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs scénaristes.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Les principaux domaines investigués sont l'écriture documentaire ou fictionnelle pour l'écran sous diverses formes et formats, du court métrage à la série.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de l'écriture de scénarios.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. soutient avec clarté et précision un point de vue artistique singulier et critique basé sur une recherche méthodique et créative dans le domaine de l'écriture scénaristique
2. initie, développe et rédige de manière autonome un scénario original et personnel
3. met en œuvre les principes et techniques de la dramaturgie au service de projets audiovisuels
4. s'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes de collaboration professionnelle

ENJEUX SOCIÉTAUX ET UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de l'écriture de scénario. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. La scénarisation intervient en amont de la création cinématographique. Elle confère au scénariste le privilège de faire germer les œuvres qui seront développées par les réalisateurs.

PROFIL TYPE DES DIPLÔMÉS ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLÔMÉS

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants, il est capable d'écrire/décrire une histoire dans le respect des codes de l'écriture cinématographique, de formuler les enjeux d'une situation ou d'une relation, de développer un point de vue, d'inscrire son travail de création dans le respect de contraintes liées à un format audiovisuel, de valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs et de réalisateurs, de communiquer ses émotions, de réévaluer ses propres choix, de cerner les limites des compromis artistiques possibles, d'analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche.

Par le regard qu'il porte sur la société, le scénariste éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure. Le scénariste en fiction ou en documentaire agit comme le maître d'œuvre en matière de création

cinématographique. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers le scénario. Il travaille tantôt seul, tantôt en binôme, tantôt en équipe en fonction du type d'œuvre. Dans le domaine des séries, grâce à son expérience professionnelle il sera parfois amené à coordonner le travail d'une équipe de scénaristes, agissant comme directeur de collection / showrunner . Cet atelier d'écriture créera sous sa direction les arches scénaristiques qui tendront la narration sur une ou plusieurs saisons de la série. Il coordonnera ensuite le développement de l'intrigue, son rythme, l'écriture des dialogues et en garantira l'homogénéité.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique et sérielle
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
9. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de l'écriture scénaristique